

**Municipalité St-Etienne-de-Beauharnois**

**Avis public**

Est par les présentes donné par le soussigné que :

Lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 le conseil municipal a adopté :

Le règlement no. 2018-211-1 modifiant le règlement numéro 2018-211 sur la gestion des matières résiduelles

Toutes les procédures d'adoption pour ce règlement ont été exécutées selon les dispositions de la Loi et qu'en conséquence, toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales de bureau situé au 489 Chemin St-Louis, St-Etienne-de-Beauharnois

Donné à St-Etienne-de-Beauharnois ce 11 mars 2020



Ginette Prud'Homme  
Directrice générale et secrétaire trésorière

**Certificat de publication**

Je, soussigné, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 mars 2020



Ginette Prud'Homme  
Directrice générale et secrétaire trésorière